



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
9 décembre 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement
et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels
Quatrième session
Genève, 23 et 24 février 2012
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. La réunion d'experts est invitée à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.3/10

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels

3. La quatrième session de la réunion d'experts pluriannuelle est convoquée en application de la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième réunion directive, le 10 juillet 2008. Elle a pour objectif d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les pays en

transition, à se doter de politiques ainsi que d'outils réglementaires et institutionnels et de mécanismes de coopération pour renforcer leur secteur des services et son efficacité, sa compétitivité et sa capacité d'exportation (Accord d'Accra, par. 94 b)).

4. Conformément à la décision du Conseil, la quatrième session de la réunion d'experts sera consacrée aux questions suivantes: a) examen des tendances et des principales caractéristiques des cadres réglementaires et institutionnels applicables aux services d'infrastructure (télécommunications, services financiers, transports, énergie et approvisionnement en eau, par exemple), au développement et au commerce; b) échange d'expériences et de meilleures pratiques concernant la formation de capital humain et la mise en place de cadres institutionnels et réglementaires à partir d'études de cas par secteur et par mode (y compris le mode 4) et d'examen des politiques suivies; et c) évaluation des incidences sur le développement et identification de solutions pratiques, d'options, de programmes de renforcement des capacités et de lignes directrices/listes récapitulatives de meilleures pratiques à l'intention des décideurs et des autorités chargées de la réglementation. L'accent sera mis en particulier sur la situation de l'Afrique et des PMA.

5. Les services d'infrastructure jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social de tous les pays et, dans un certain nombre de cas, ils sont devenus un élément majeur des stratégies de redressement après la crise. Ils influent beaucoup sur la production, le commerce, la compétitivité économique et le potentiel de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, des services d'infrastructure compétitifs permettent d'attirer l'investissement étranger direct. Pour qu'ils contribuent efficacement au développement économique et social d'un pays, l'environnement réglementaire et institutionnel doit être favorable. Le cadre directeur, réglementaire et institutionnel des services d'infrastructure apparaît donc de plus en plus primordial pour assurer un développement équitable et durable.

6. En s'inspirant des débats tenus et des recommandations formulées lors des première, deuxième et troisième sessions en 2009, 2010 et 2011, respectivement, la présente réunion passera en revue l'évolution à ce jour des services d'infrastructure, notamment sur le plan réglementaire, et s'efforcera de préciser les principaux aspects de la mise en place de cadres réglementaires et institutionnels le mieux adaptés aux services d'infrastructure dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Une attention particulière sera accordée au secteur des services financiers, où les réformes réglementaires engagées après la crise se poursuivent avec d'éventuelles répercussions sur les pays en développement et les pays les moins avancés. Les participants examineront par ailleurs les interactions entre la réglementation et le commerce des services d'infrastructure, avant de proposer d'éventuelles orientations concernant les futurs travaux de la CNUCED dans ce domaine.

7. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique. En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves communications sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.3/11

Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

10. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (5 à 12 pages environ) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus. Ils doivent être communiqués à l'avance au secrétariat de la CNUCED et être adressés à M^{me} Liping Zhang et M^{me} Faustina Attobra-Wilson, Palais des Nations, CH-1211, Genève 10 (Suisse); télécopieur: +41 22 917 0044; courriel: liping.zhang@unctad.org et faustina.attobra-wilson@unctad.org.
